

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1743

concernant le projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant le plagiat et la fraude;

ATTENDU le projet de modification de ce règlement;

ATTENDU la résolution 40-SCE-83 de la Sous-commission des études sur le sujet;

ATTENDU l'évolution rapide des méthodes de plagiat et de fraude;

ATTENDU la consultation menée auprès des unités de gestion des programmes d'études de l'UQO;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;


Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au Conseil d'administration sur le projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude, sous réserve des changements proposés en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1744

concernant le projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les orientations du MELS et les ajustements demandés par le CAPFE en ce qui a trait aux contenus en éthique et culture religieuse dans certains programmes de formation des maîtres;

ATTENDU la résolution du Conseil de module de l'éducation adoptant les modifications du programme;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation adoptant la description des nouveaux cours;

ATTENDU la description des nouveaux cours RELXXX *Éthique et culture religieuse* et RELYYY *Éthique et culture religieuse : dimensions psychosociale et psychospirituelle*, la modification du descriptif du cours SOC2633 *Valeurs et société*;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :


D'APPROUVER la modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), qui consiste :

- au remplacement du cours obligatoire REL1133 par le cours RELXXX *Éthique et culture religieuse*;
- à l'ajout du cours RELYYY *Éthique et culture religieuse : dimensions psychosociale et psychospirituelle*;
- à la modification du descriptif du cours SOC2633 *Valeurs et société*;

DE DEMANDER au doyen des études par intérim d'assurer les concordances requises et nécessaires avec les programmes concernés de notre établissement s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1745

concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création en juin 2000 du comité directeur sur la formation infirmière intégrée;

ATTENDU le rapport du comité des spécialistes sur la formation infirmière intégrée;

ATTENDU la demande faite à l'UQO et aux trois cégeps partenaires de former un consortium et de développer, ensemble, un cheminement DEC-BAC en sciences infirmières;

ATTENDU la lettre d'entente signée en février 2001 entre les parties;

ATTENDU le programme de continuum de formation infirmière DEC-BAC développé par le comité de programme;

ATTENDU l'adoption par le comité directeur du Consortium de l'Ouest du Québec du plan de formation DEC-BAC;

ATTENDU l'adoption par les instances de l'UQO du cheminement DEC-BAC au baccalauréat en sciences infirmières;

ATTENDU le protocole d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la signature du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1746

concernant la réception du *Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419*, de sa synthèse ainsi que de la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419*;

ATTENDU la résolution 41-SCE-86 de la Sous-commission des études sur le sujet;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le *Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419*;

DE RECEVOIR le rapport synthèse complété par l'équipe du Décanat des études;

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration de procéder à la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419, et ce, dès qu'il n'y aura plus d'étudiants actifs dans ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1747

concernant le projet de modification de programme de la maîtrise en informatique - 3781

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du Comité de programme de la maîtrise en informatique, adoptant les modifications de programme;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant la description des nouveaux cours;

ATTENDU la description des nouveaux cours « GEN6003 *Dispositifs et matériaux photoniques* », « GEN6033 *Micro et nanoélectronique* », « GEN6023 *Robotique* » et « GEN6043 *Conception avancée des microsystèmes intégrés* »;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

- **D'APPROUVER** la modification de programme de la maîtrise en informatique – 3781, qui consiste en l'ajout des quatre cours suivants :
 - GEN6003 *Dispositifs et matériaux photoniques*;
 - GEN6023 *Robotique*;
 - GEN6033 *Micro et nanoélectronique*;
 - GEN6043 *Conception avancée des microsystèmes intégrés*;
- **DE RENDRE DISPONIBLES**, au doctorat en sciences et technologies de l'information, les quatre nouveaux cours, à titre de cours optionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1748

concernant un avis relatif à la proposition d'augmentation des frais afférents pour l'année 2007-2008

rejetée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la mission première du réseau des Universités du Québec, auquel appartient l'UQO, est d'assurer l'accessibilité financière et territoriale à l'éducation universitaire à l'ensemble de la société québécoise;

ATTENDU que l'accessibilité financière aux études universitaires est en régression depuis plusieurs années et que la population étudiante n'a pas à déboursier les frais du désengagement de l'État dans le financement des universités;

ATTENDU qu'une hausse de 59,4 % des frais afférents (5 cours/session) représenterait un fardeau financier supplémentaire pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'UQO, ce qui vient diminuer l'accessibilité financière;

ATTENDU que l'endettement étudiant est une des causes fréquentes liées à l'abandon des études universitaires;

ATTENDU les documents qui ont été présentés à la Commission des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Caroline Collin,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Commission des études envoie un avis défavorable au Conseil d'administration en ce qui a trait à la proposition d'augmenter les frais afférents pour l'année 2007-2008.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1749

concernant la nomination de monsieur Toussaint Fortin à titre de doyen des études par intérim

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de doyen des études;

ATTENDU que le poste n'a pu être comblé avec le processus habituel;

ATTENDU l'expérience importante de monsieur Toussaint Fortin dans un rôle de doyen à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que, suite à la sollicitation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Fortin s'est dit disposé à assumer la fonction de doyen des études par intérim;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Denyse Côté,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration de nommer monsieur Toussaint Fortin, doyen des études par intérim, jusqu'au 30 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1750

concernant le projet de reformulation des conditions d'admission à la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et au certificat en cybermuséologie (4742)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les conditions d'admission de la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et du certificat en cybermuséologie (4742) adoptées en juin 2006;

ATTENDU le projet de reformulation des conditions d'admission de la majeure en arts et pratiques de l'image et du certificat en cybermuséologie, présenté par l'École multidisciplinaire de l'image;

ATTENDU les explications du doyen des études par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

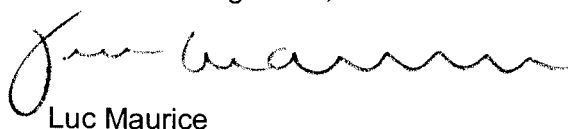
Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Caroline Collin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la reformulation des conditions d'admission de la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et du certificat en cybermuséologie (4742), telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1751

concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration et relative au projet de Politique linguistique

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.


Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Commission des études demande au Conseil d'administration de surseoir à toute décision concernant la Politique linguistique et la fermeture des programmes offerts en langues autres que la langue française, jusqu'à ce que la Sous-commission des études et la Commission des études aient terminé leurs analyses et fait leurs recommandations à l'égard des programmes affectés par le projet de Politique linguistique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 253-CE-1752

concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration à l'égard du respect du rôle de la Sous-commission des études dans le cadre du processus d'adoption du projet de Politique linguistique

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-troisième réunion, tenue le jeudi 18 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Sur proposition de madame Denyse Côté, appuyée par monsieur David Clément,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Commission des études demande au Conseil d'administration de s'assurer que la Sous-commission des études soit saisie, le cas échéant, de la décision de fermer des programmes offerts en langues autres que la langue française, afin qu'elle puisse traiter cette question selon les procédures habituelles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice